

L'année 2019 fût une année riche en événements avec en point d'orgue le concours du GR Préféré des Français. Concours où nous sommes arrivés à une honorable cinquième ce qui est valorisant et attractif pour notre département.

De nouveaux projets sont en lice avec ce début d'année déjà bien amorcé, nous mettons tout en œuvre pour qu'ils puissent aboutir dans un délai assez court.

Le rôle d'expertise qui nous revient est primordial pour la reconnaissance du Comité que ce soit au niveau de la création d'un nouveau GR ou bien la refonte d'un GRP.

Je vous souhaite à tous de belles randonnées sur nos chemins !

Le Président,
Rémy Faure



Découvrir la Marche Berrichonne en randonnée

La Communauté de Communes de la Marche Berrichonne a souhaité requalifier 16 circuits PR de son territoire. Ce gros travail a été effectué en collaboration avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, et a débouché sur la réalisation par ce dernier de 16 Randofiches®. Chacune présente globalement le circuit en le décrivant par quelques phrases et en précisant certaines données pratiques (localisation du circuit et du parking, couleur du balisage, longueur, durée, niveau de difficulté...). Puis, à l'image d'un topoguide, un extrait de la carte topographique accompagne un descriptif du cheminement en vis-à-vis. Enfin, plusieurs textes thématiques, en relation avec le circuit ou la région, illustrés par des photos, complètent cet ensemble.

Ces fiches seront accessibles tout prochainement en téléchargement gratuit sur le site du Comité <https://indre.ffrandonnee.fr> et celui de l'Office de Tourisme d'Aigurande.

✂



Suricate ? Mais qu'est-ce que c'est ?

Constater - Connecter - Signaler

En sillonnant notre département ou l'ensemble du territoire, nous pouvons aider les gestionnaires d'espaces en les informant des problèmes existants sur le terrain lors de nos randonnées. Les randonneurs sont les plus nombreux parmi les fédérations sportives de nature à s'impliquer auprès du dispositif Suricate.

Une erreur de balisage, un panneau défectueux, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou d'autres pratiquants... Remplissez le formulaire (activité, type de problème...), localisez bien le problème, joignez une photo et envoyez. Une petite confirmation et le tour est joué !

Votre signalement est automatiquement adressé à la fédération sportive concernée, au Département et au service de l'État, en lien avec le Pôle Ressources National des Sports de Nature du Ministère chargé des Sports. Vous serez tenu informé des suites données à votre signalement.

Un seul geste : <http://sentinelles.sportsdenature.fr>
ou l'application « Suricate, sports de nature »

Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser un smartphone, des fiches papier sont à disposition au Comité, dans les Mairies ou les Offices de Tourisme ou encore dans le calendrier départemental.

✂

Mon GR® préféré : le GR® de Pays du Val de Creuse sur la 5^e marche

Du 31 octobre au 20 novembre, les internautes se sont mobilisés pour voter pour leur GR® préféré parmi 8 itinéraires en lice pour cette 3^e saison. Parmi cette liste, figurait le GR® de Pays Val de Creuse ! Les équipes du Comité ont fait leur possible pour faire connaître la websérie et inciter les randonneurs à voter.

Au terme des 3 semaines de vote, notre itinéraire termine 5^e... ou plutôt 4^e si l'on ne considère que les votes du public. C'est une place qui peut paraître décevante pour certains mais ce jeu-concours aura permis de faire connaître notre territoire et de bénéficier d'un joli film de promotion de notre GR® de Pays.

Merci à tous de votre mobilisation à cette occasion !

Nouveau cursus de formation d'animateurs



L'année 2019 a été marquée par la mise en place du nouveau cursus de formation d'animateurs. Aurevoir les dénominations souvent incompréhensibles qu'étaient le Module de base, le SA1 et le SA2... et bonjour au brevet fédéral (animateur de randonnée pédestre ou animateur de marche nordique) et au certificat d'animateur de randonnée de proximité ! Au-delà de ce changement de nom, ce sont les techniques qui ont évolué : désormais, les formations intègrent de la formation à distance. Elle a l'avantage de permettre à chacun de prendre le temps d'intégrer les notions de base, de voir (et revoir) les vidéos à la demande et de réduire le temps en présentiel. Ce dernier n'est désormais consacré qu'aux notions fondamentales du cursus. Les critères d'évaluation sont aussi mieux définis pour une meilleure homogénéité sur l'ensemble de la France.

Le lancement de ce nouveau cursus fut aussi l'occasion pour le Comité de l'Indre de revoir sa politique d'aide à la formation. Sachez donc que les droits d'inscription au certificat et aux brevets fédéraux sont remboursés à hauteur de 40% par votre Comité, de quoi vous aider à former vos bénévoles pour un meilleur encadrement de vos sorties !



Balisage : une nouvelle charte pour de nouvelles règles ?

La nouvelle charte de balisage et de signalisation FFRandonnée est parue mi-octobre 2019. Après 13 ans, il était temps de faire le point sur les règles en matière de balisage établie en 2006.

Après une consultation auprès des baliseurs menée en 2016, il s'est avéré que les consignes établies satisfont la majorité des intervenants et pratiquants. Il ne s'agit donc pas d'une refonte totale mais plutôt d'une actualisation de la version précédente.

La FFRandonnée s'est surtout attachée à apporter les modifications nécessaires pour tenir compte des évolutions en matière d'aménagement et de pratiques. En voici les principales :

- Affirmation de l'obligation d'utiliser les pochoirs de balisage pour limiter l'impact environnemental du balisage ;
- Adaptation de la largeur des balises selon la technique utilisée (peinture, autocollant) ;
- Préconisation du balisage des PR dans les deux sens pour donner davantage la liberté aux randonneurs de choisir le sens du parcours qu'ils souhaitent emprunter ;
- Adaptation de la fréquence des balises (notamment en zone de montagne) pour davantage sécuriser la pratique et renforcer la protection des milieux (tous les 500 m ou 3 à 4 min de marche) ;
- Règles concernant les informations incontournables à apposer et l'identification des itinéraires sur les différents outils de signalisation ;
- Proposition d'une signalisation de sécurité applicable à différents risques.

Cette charte est diffusée au format numérique pour en permettre une actualisation rapide et régulière. Pour la télécharger, rendez-vous sur www.ffrandonnee.fr



Quand randonnée rime avec écoresponsabilité !



Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 1^{er} janvier 2020, la vaisselle jetable plastique à usage unique est interdite, notamment les gobelets. A l'heure où chacun fait attention à sa consommation et son impact sur l'environnement, le Comité se devait de se mettre au pas ! Il a donc décidé d'investir dans des gobelets réutilisables.

L'objectif est bien entendu de les utiliser lors des manifestations départementales... mais nous avons aussi pensé à vous, clubs et adhérents, et en avons commandé un nombre plus important pour que vous puissiez en bénéficier !

Si un club ou adhérent est intéressé, ces gobelets sont disponibles au Comité. Il suffit de contacter Aline ou Aurélie qui ne manqueront pas de vous fournir toutes les modalités financières.



14/03
02 et 03/04
16/05
23/05
03/06

Réunion des baliseurs à Neuillay les Bois
Formation Baliseurs à Niherne
Rando des Aidants à Luant
Rando Nature à Faverolles
Rando pour Tous à St Lactencin